



**DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N° F 4097
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Articles L113-5 du Code de la voirie routière, L323-1 du Code de l'énergie, L421-4 et R421-9 du Code de l'urbanisme,
Article II-1 du décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et
des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques
Article 47-C du Code de la voirie départementale : demande d'accord technique

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 30 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :

Désignation des travaux : Sécurisation du réseau concédé d'électricité issu du poste "Baraques Chardin" (2ème tranche)

Département : HAUTE-SAONE

Commune : FONTAINE-LES-LUXEUIL

Concession du projet, date : SIED 70 – 30/11/1995

Concessionnaire actuel : ERDF

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- | | | |
|------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| - la voirie nationale : | <input type="checkbox"/> | |
| - la voirie départementale : | <input type="checkbox"/> | |
| - la voirie communale : | <input checked="" type="checkbox"/> | ¹ à compléter pour ces 2 |
| - le domaine privé : | <input type="checkbox"/> | catégories de voiries |

B) RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES :

- Date probable de démarrage des travaux : 2ème semest. 14
- Durée prévisible du chantier : 75 jours

- Entreprise réalisatrice :
BOUYGUES ENERGIES &
SERVICES
15, impasse du Sourbier
B.P. 52
39002 LONS-LE-SAUNIER

C) SERVICES CONSULTES :

- SIED 70
- Commune de FONTAINE-LES-LUXEUIL
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
- ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE
- GRT Gaz Région Nord-Est
- FRANCE TELECOM
- VEOLIA EAU
- D.S.T.T. UT70 LURE
- Direction Départementale des Territoires

NOTICE DE PRESENTATIONⁱ

Commune de FONTAINE-LES-LUXEUIL

F 4097 - Sécurisation du réseau concédé d'électricité issu du poste "Baraques Chardin" (2ème tranche)

1) Analyse de l'état initial du site

La commune de FONTAINE-LES-LUXEUIL, de type rurale, se situe à environ 40km au Nord de Vesoul. La zone des travaux se situe Grande rue au lieudit « les Baraques Chardin ».

La commune de FONTAINE-LES-LUXEUIL ne présente aucune caractéristique particulière au titre de la législation sur les sites et monuments historiques.

2) Justifications des travaux

Les travaux de sécurisation du réseau concédé d'électricité, pourront consister en le remplacement d'environ 300 mètres de ligne aérienne à basse tension en fils nus par une ligne en câbles pré assemblés.

3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement

Les travaux aériens auront un très léger impact visuel compte tenu du réseau aérien déjà existant dans ce secteur.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

ⁱ article I du décret n° 2011-1697 du 1^{er} décembre 2011